## CONSIGNES DE PRÉVENTION

A toutes les personnes qui participent au camp

Dès votre arrivée, vous devez être informés des points suivants:

• procédures de mise en sécurité, d'alarme et d'évacuation



- fonctionnement du système d'alarme
- consignes de prévention incendie en vigueur dans le bâtiment, notamment les restrictions liées:
  - aux installations de chauffage
- aux installations de cuisson (barbecue, gaz, réchauds à alcool, etc.)
- à l'interdiction de fumer dans les locaux



- emplacement des voies d'évacuation
- principe d'ouverture des issues de secours



• emplacement de la place de rassemblement extérieure



• emplacement des **équipements de lutte contre l'incendie** et leurs principes de fonctionnement (extincteurs et postes incendie)



• emplacement des portes coupe-feu devant être maintenues fermées



• emplacement des **portes coupe-feu maintenues ouvertes** car asservies à l'installation d'alarme et dont la fermeture automatique ne doit pas être empêchée ou gênée par du mobilier ou des effets personnels



- emplacement du téléphone existant et du rappel des numéros d'urgence affichés (118/144/117)
- emplacement des **accès pour les services de secours**, des bornes hydrantes et des points d'eau

Un de ces points vous échappe? Contactez l'organisateur du camp!

Pour des questions liées aux consignes d'évacuation d'urgence, à l'entretien des équipements, etc., rendez-vous sur **www.eca-vaud.ch** 





